



Au Fil de la Lauch



S'herrlesher Freschablättla (Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)

Heures d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale :

Lundi de 13 h 30 à 17 h

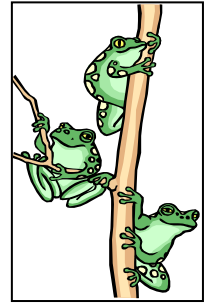
Mardi et mercredi de 8 h à 12 h

Jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Vendredi de 8 h à 12 h

Sites : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>

<http://www.agglo-colmar.fr>



Mars 2016

Edit0



Après les crêpes, carnaval, la Saint Valentin, sans oublier les vacanciers de février, nous voilà déjà en mars. Suite à un hiver plutôt clément, le printemps est à notre porte amenant avec lui les lièvres de Pâques et, pour les gourmands, la chasse aux œufs dans les jardins.

Mais les lièvres pondent-ils des œufs ? Dans la majorité des régions de France, ce sont les cloches qui apportent les œufs de Pâques, il en va autrement en Alsace. Chez nous, c'est le lièvre de Pâques qui nous apportera du bon chocolat.

Joyeuses Pâques à tous ! Gleckligi Oschtra !

Ne manquez pas le concert de la Maîtrise des Garçons de Colmar, le samedi 5 mars à 20 h, en l'église Saint-Michel de Herrlisheim.

Bon mois de mars à tous.

Rosa Dambreville



Révision du PLU : réunion publique
du 19 février 2016



Dépôt sauvage de 2 matelas



Concours départemental
fleurissement 2015 :
remise de prix



Le Mot du Maire



Chères Herrlisheimois, Chers Herrlisheimois,

En ce début d'année, les escrimeurs, les arboriculteurs et Kdanse ont déjà tenu leur assemblée générale, et la municipalité y était à chaque fois représentée.

D'autres manifestations importantes ont également eu lieu durant ces deux premiers mois de l'année, à savoir la crémation des sapins, le repas des Aînés et le tournoi international de sabre.

Quelques brèves informations :

- L'opérateur Orange nous a informés de l'enlèvement prochain de la cabine téléphonique située devant l'ancien bureau de Poste, en raison de sa très faible utilisation (1 minute et 13 secondes en moyenne par jour, selon les chiffres transmis).
- La restauration du lavoir est pratiquement terminée. Son inauguration a été fixée au samedi 2 avril 2016 à 11 heures. Dès à présent, nous invitons la population à prendre part à cet événement. Des invitations seront adressées à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont participé à ce projet.
- Une dizaine de personnes a participé à la Nuit de la thermographie. Après avoir fait une petite balade dans quelques rues du village, le représentant de Colmar Agglomération a commenté les photos prises avec la caméra thermique, donné des informations sur les diagnostics énergétiques et les bonnes pratiques de l'isolation puis il a répondu aux questions posées par les habitants.
- Le projet de création d'un dépôt communal prendra du retard. En effet, le service d'archéologie nous a informés que des fouilles préventives seront entreprises au mois d'avril.
- Des contacts ont été pris avec l'ADAUHR afin d'étudier le projet de restauration de la place de l'Eglise. Nous reviendrons sur ce dossier dans un prochain bulletin communal.
- La vanne automatique qui vient d'être installée rue du Wahlenbourg par Colmar Agglomération est entrée en action pour la première fois. En effet, suite aux fortes crues de la Lauch, la vanne s'est fermée automatiquement empêchant ainsi les eaux de la Lauch de remonter dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales.
- J'ai eu le plaisir d'assister à Guémar, à la remise départementale des prix des concours de fleurissement 2015 au cours de laquelle deux familles habitant à Herrlisheim-Vignoble ont été mises à l'honneur. Les époux Jacquet ont obtenu le 2^{ème} prix dans la catégorie des « maisons avec jardin et balcon » et les époux Heyberger se sont vu remettre le 3^{ème} prix dans la catégorie des « maisons avec balcon ». L'équipe municipale leur adresse ses plus vives félicitations.
- Selon les données fournies par notre radar pédagogique, 58 % des automobilistes ont dépassé la vitesse de 56 km/h dans la descente d'Obermorschwihr à Herrlisheim-Vignoble alors que nous sommes en zone 50. Sur 22 000 enregistrements, 800 dépassent les 80 km/h et 36 les 100 km/h. Les données seront désormais transmises à la gendarmerie pour information.
- La première réunion publique se rapportant à la révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) a attiré une cinquantaine de personnes. Le point à l'ordre du jour concernait le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui exprime le projet général de la commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour les 10 prochaines années.

La Vie Municipale



Les incivilités...

Les dépôts sauvages de déchets divers près des bennes pendant les Fêtes de fin d'année ont choqué non seulement les élus et les agents communaux mais également de nombreux habitants qui nous l'ont fait savoir. Parmi ces déchets, figuraient entre autres, une guitare, un pain surprise entier dans son emballage d'origine, un paquet de polystyrène, déchets qui ne sont absolument pas destinés à être jetés dans les bennes enterrées. Ces dépôts sauvages ne sont pas restés sans suite pour certains habitants de notre village. En effet, de nombreux indices ont pu être relevés et c'est ainsi qu'une dizaine de lettres a été adressée aux contrevenants.

Depuis, les agents ont également dû intervenir rue de l'Industrie dans la zone artisanale pour récupérer 3 grands matelas jetés dans la nature ou encore à la gare pour ramasser des grands cartons d'emballage qui ont été déposés devant les bennes.

Les espaces verts situés entre la rue du Fossé et la rue Saint-Pierre sont également pointés du doigt. Un vrai WC pour chiens alors qu'un distributeur de sachets et une poubelle sont situés juste à côté ! A qui la faute ? A nos amis à quatre pattes ou à leurs maîtres ?

Le temps de l'information et de la prévention est désormais révolu. A l'avenir, de tels faits seront verbalisés, conformément à la décision prise en Conseil municipal.

Enfin, nous vous invitons à venir nombreux au concert exceptionnel de la Maîtrise des Garçons de Colmar qui se produira en l'église de Herrlisheim le 5 mars prochain à 20 h. La réservation est recommandée.

Bien cordialement

Votre Maire,
Gérard HIRTZ



5 mars	Concert de la Maîtrise des Garçons à l'Eglise Saint-Michel
6 mars	Assemblée générale UNC
7 mars	Assemblée générale Troupe Théâtrale de Herrlisheim (TTH)
22 & 24 mars	Marché de printemps des écoles
2 avril	Inauguration du lavoir
6 avril	Début du tournoi de quilles
7 avril	Assemblée générale Amicale des donneurs de sang
8 avril	Exercice de printemps des sapeurs pompiers
10 avril	Championnat d'Alsace Quilles (individuel)
16 avril	Théâtre salle Saint-Michel (TTH)
17 avril	Bourse aux loisirs créatifs organisée par « Les Grenouilles s'éclatent »
23 avril	Théâtre salle Saint-Michel (TTH)
28 avril	Assemblée générale des quilleurs
30 avril	Théâtre salle Saint-Michel (TTH)

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE) : 887	JANVIER	FEVRIER
Femmes	41	39
Hommes	45	46
Total	86	85
Demandeurs d'emploi indemnisés	71	69
Demandeurs d'emploi non indemnisables	15	16



DEMARCHAGES

Une société profite des récents survols ou Nuit de la thermographie pour proposer aux habitants de venir chez eux et leur faire un devis pour réaliser des économies d'énergie...

Vous pouvez bien entendu faire faire des travaux, mais ni la commune ni Colmar Agglomération n'imposent des travaux d'économies d'énergie.

Une autre société démarché les habitants et leur propose de venir voir leur compteur électrique afin de réaliser des économies...

Le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence, vous pouvez donc faire appel à qui vous voulez, mais la commune n'impose rien dans ce domaine.

Aucune entreprise n'a été mandatée pour passer chez vous !

Vous êtes peut-être également destinataire d'un message vocal sur votre téléphone fixe vous prévenant qu'un colis a été livré et qu'il convient de rappeler le 08 91 65 92 60... Ne rappelez pas ce numéro surtaxé !

TAXES D'URBANISME

Pourquoi ?

Votre projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou d'aménagement peut, selon sa nature, générer une taxe d'aménagement (TA) ou une redevance d'archéologie préventive (RAP). La TA comprend une part communale finançant les équipements publics communaux et une part départementale finançant la protection et la gestion des espaces naturels et sensibles ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). La RAP est destinée à financer les fouilles archéologiques. Elle est due pour les travaux ou aménagements affectant le sous-sol dès lors que la réalisation des travaux nécessite de creuser au-delà de 0,50 m.

Comment la TA et la RAP sont-elles calculées ?

surface de construction taxable X valeur forfaitaire X taux en vigueur

La valeur forfaitaire est révisée chaque année par arrêté du ministère chargé de l'urbanisme (elle est fixée à 705 € pour 2015). Dans les communes, le taux de la taxe d'aménagement varie entre 1 et 5 % (part communale). Il peut être majoré jusqu'à 20 % dans certains secteurs nécessitant des travaux d'aménagement importants. Pour le conseil départemental du Haut-Rhin, le taux de la TA a été fixée à 1,12 % (part départementale). Pour la RAP, le taux a été fixé à 0,4 %.

Comment se calcule la surface taxable ?

La surface taxable est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, dont on déduit : les vides et trémies correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier, les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m.

Nota : les surfaces des garages et des abris de jardins sont des surfaces taxables.

Des déductions, exonérations ou abattements sont appliqués sur certains aménagements ou constructions.



RESULTAT DES DONNEES RADAR

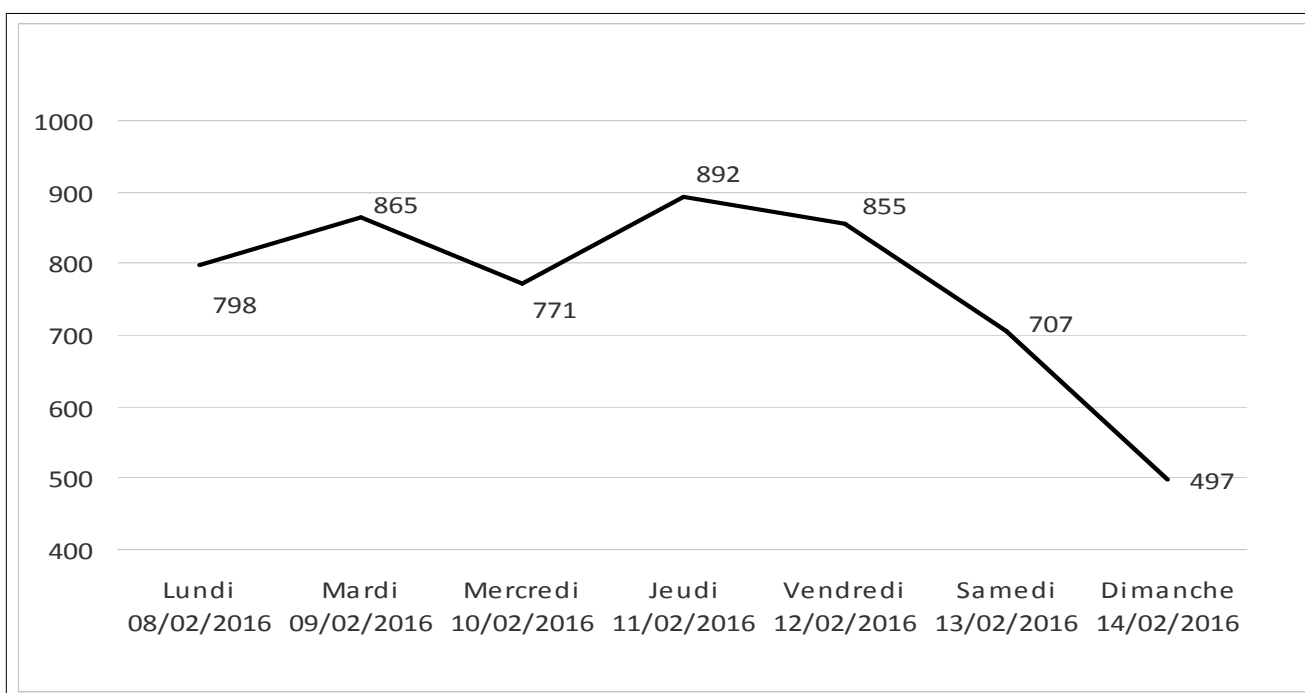
Nous vous rappelons que l'enregistrement se fait en 2 étapes. Le premier à environ 40/50 mètres et le second devant le radar. Entre les deux, nous remarquons le ralentissement ou l'accélération du véhicule.

Situation : Herrlisheim-Vignoble, en descendant d'Obermorschwihr
Période : du 18 janvier au 14 février 2016
La vitesse est limitée à 50 km/h.

Nombre d'enregistrements : 22 348 tout compris
Nombre de jours : 28 jours
Moyenne passages/jour : 798

Vitesse (1 ^{er} enregistrement)	Nombre	Pourcentage	Vitesse moyenne	
			1 ^{er} enregistrement	2 ^{ème} enregistrement
Moins de 56 km/h	9 426	42,18 %	45,8	46,1
De 56 à 99 km/h	12 886	57,66 %	65,2	60,5
100 km/h et plus	36	0,16 %	108,5	91,1

Nombre de passages dans le sens de la descente en une semaine (du 8 au 14 février 2016)



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil municipal a prescrit, lors de sa séance du 30 septembre 2014, la révision du Plan local d'Urbanisme (PLU). En effet, le PLU approuvé en novembre 2010 n'intègre pas le contenu rendu obligatoire par la loi Grenelle II. Par ailleurs, certaines orientations de ce PLU approuvé doivent être revues. Le bulletin municipal reviendra régulièrement sur ce dossier.

QU'EST-CE QU'UN PLU ?

C'est un outil qui sert à organiser l'aménagement du territoire communal pour les 10 à 15 prochaines années. Il délimite les zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles et définit, en fonction de ce classement, ce que chaque propriétaire peut ou ne peut pas construire et dans quelles conditions.

Cette définition des zones et du règlement est établie sur la base d'un projet communal qui doit permettre de répondre aux besoins de développement de la commune tout en assurant la préservation des espaces naturels et agricoles.

La démarche d'élaboration du PLU est très encadrée. Il faudra tenir compte :

- d'un certain nombre de documents avec lequel le PLU devra être compatible (SCOT Colmar-Rhin-Vosges, schéma de gestion des eaux, schéma régional de cohérence écologique, ...)
- d'un cadre réglementaire (lois Grenelle, ALUR, ...) qui donne une place clé aux aspects de préservation de la biodiversité, de préservation des espaces agricoles, de limitation de la consommation d'espace et de mixité sociale
- de l'avis des personnes publiques associées (Préfecture, Conseil régional, Conseil départemental, Colmar agglomération, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers, CCI, SIEPI, ...).

QUE CONTIENT LE PLU ?

- I rapport de présentation qui comprend le diagnostic du territoire permettant d'en identifier les enjeux et d'expliquer les choix effectués
- le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- le zonage et le règlement
- les orientations d'aménagement et de programmation qui précisent l'aménagement de certains secteurs
- des annexes (réseaux d'eau potable et d'assainissement, servitudes d'utilité publique, ...).

CALENDRIER :

- septembre 2014 : prescription de la révision du PLU en Conseil municipal puis choix du bureau d'études
- 2015-2016 : études
- février 2016 : réunion avec les personnes publiques associées et réunion publique
- 2016 : arrêt du projet PLU par le Conseil municipal et bilan de la concertation
- automne 2016 : réunion et enquête publiques
- 2017 : approbation du projet PLU par le Conseil municipal

ENJEUX et ORIENTATIONS DU PADD :

Chapitre développement urbain :

- Proscrire tout étalement urbain
- Favoriser prioritairement le potentiel intra urbain (30 % des besoins au minimum)
- Maintenir la compacité de l'agglomération et délimiter les extensions en fonction des besoins et d'un fonctionnement urbain cohérent (5 hectares maximum pour la production de logements)
- Diversifier l'habitat
- Poursuivre la valorisation du cadre de vie et du patrimoine bâti

Chapitre développement économique :

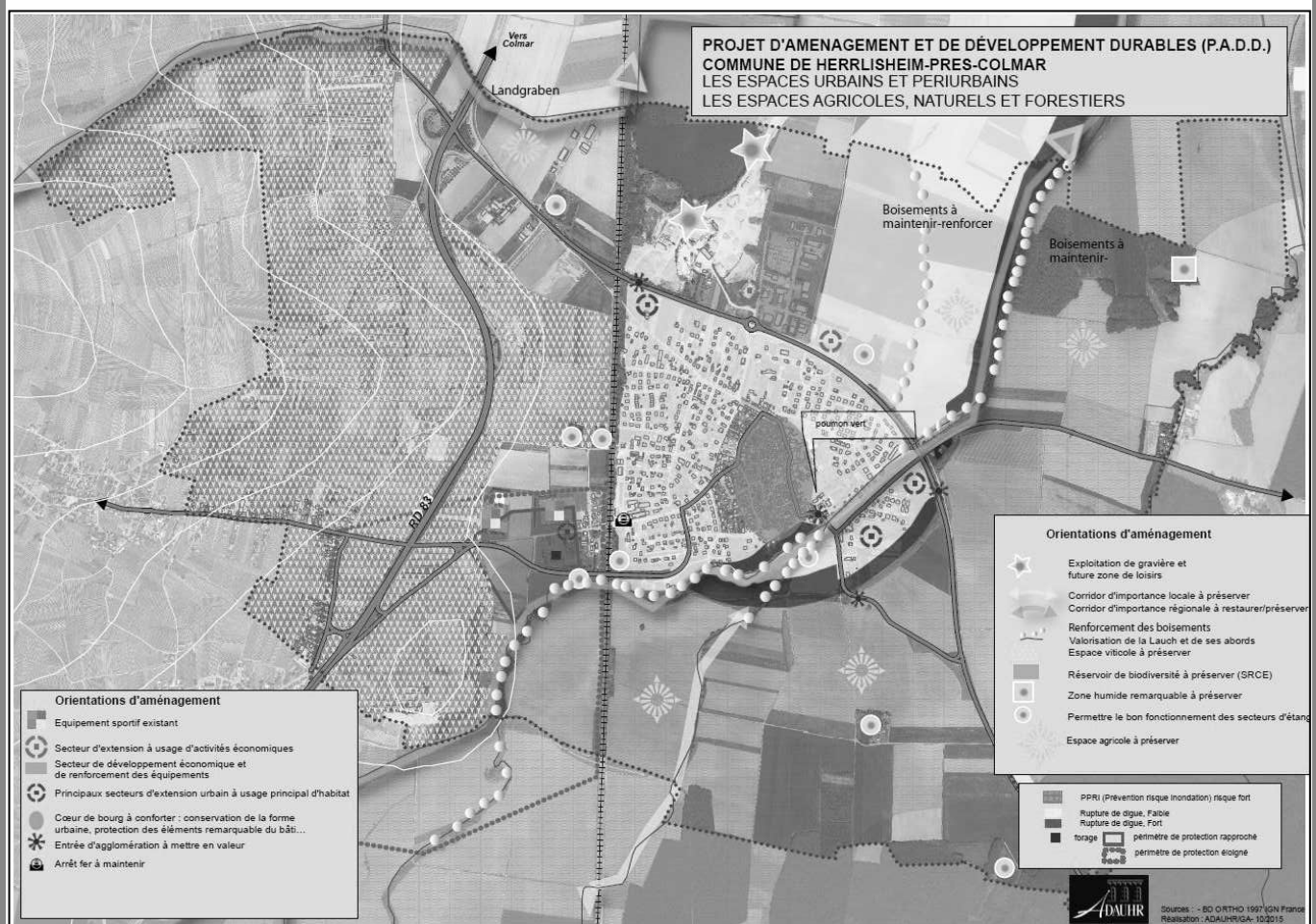
- Prendre en compte les besoins des établissements existants
- Mixité des fonctions (activités / habitat) si les activités sont compatibles
- Permettre l'extension du site d'activités Nord
- Poursuite de l'activité graviérable et assurer la remise en bon état du site à long terme (zone de loisirs)
- Poursuivre le développement de la filière viticole et agricole, la préservation des terres agricoles, proscrire le mitage des espaces agricoles.

Chapitre environnement et paysage

- Prise en compte des continuités écologiques (trame verte et bleue)
- Protection des milieux naturels remarquables (vignoble, zone humide, site CSA, prairies, espaces forestiers, ...) et des noyaux de biodiversité
- Prise en compte des risques naturels (notamment risques d'inondation)
- Valorisation du patrimoine naturel et urbain
- Qualité et bon fonctionnement du système hydraulique (cours d'eau, gravière, étangs, ...)
- Limiter la consommation d'espace

INFORMATION et CONCERTATION

Les habitants de la commune sont associés à la révision du PLU. Au fur et à mesure de leur avancement, les documents sont tenus à la disposition du public, en mairie et sur le site Internet de la commune. La parole est également donnée aux habitants au travers d'un registre d'observations et de la tenue de 2 réunions publiques. Enfin, avant l'arrêt du projet de PLU, une synthèse des travaux sera publiée dans le bulletin communal.





AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 57 personnes parmi lesquelles 2 nouveaux donneurs à la collecte du 29 janvier. Leur geste contribue à aider les malades sur le chemin de la guérison. Qu'elles en soient remerciées.

Nous remercions également la famille BENDÉLÉ pour son soutien.

Madame Claire FURSTENBERGER/GASCHY et Monsieur Benjamin COCHIN DE BILLY ont gagné un drap de bain par tirage au sort.

A noter dans votre agenda :

- **assemblée générale le 7 avril 2016**
- **prochaine collecte le 17 juin 2016**

MERCI !

Le Président,
Bernard SIRY



ASSOCIATION DE QUILLES HERRLISHEIM - TOURNOI 2016

L'Association de Quilles de Herrlisheim a le plaisir de vous inviter à son 38^{ème} tournoi de quilles qui se déroulera à partir du 6 avril .

Le jeu de quilles peut être pratiqué par tout le monde, femmes et hommes, jeunes et moins jeunes.

Ce tournoi a précisément été conçu pour permettre à un grand nombre de personnes d'y participer (personnes averties ou non initiées au jeu de quilles).

Si vous voulez vous divertir et passer une agréable soirée avec vos amis, familles, voisins, venez à la piste de quilles, l'ambiance y est toujours excellente. Frais de participation par joueur : 6 € pour la durée du tournoi (30 € par équipe).

Des prix récompenseront les meilleures équipes ainsi que les meilleurs individuels licenciés ou non.

Après chaque rencontre, un « SCHIFFALA KEGLA » sera réservé aux participants.



**Pour tous renseignements,
vous pouvez contacter le président
Bernard EICHHOLTZER
(tél : 03 89 49 38 86)
ou Edith MURSCHEL
(tél : 06 16 76 39 81)**

Date limite d'inscription : dimanche 3 avril 2016

INSCRIPTIONS EN PETITE SECTION ET C.P.

Les inscriptions en Petite Section et C.P. auront lieu lundi 29 février 2016 de 8 h à 11 h 45 et de 13 h 45 à 15 h 30.

Les parents qui ne peuvent se rendre à l'école à ces deux dates devront prendre rendez-vous avec la Directrice, Mme Sylvie MARTISCHANG, au 03 89 49 36 80.

Merci de vous munir du carnet de santé de l'enfant et du livret de famille.





SEMAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE CANCER

Cette année, la quête en faveur de la Ligue Départementale du Haut-Rhin pour la recherche contre le cancer aura lieu

du 14 au 20 mars 2016

Nous vous prions de bien vouloir réserver un accueil favorable à nos quêteurs bénévoles, que nous remercions d'avance pour leur implication. Grâce à eux, un montant de 7 019,10 € a été collecté en 2015.



Certains quêteurs n'étant pas disponibles durant cette période, nous recherchons 4 bénévoles pour compléter l'équipe en place. Si vous êtes intéressé(e), merci d'appeler le secrétariat de la mairie au 03 89 49 39 80.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui voudront bien compléter l'équipe.

LES MERCREDIS DE L'APPRENTISSAGE



La CCI organise des réunions d'information sur l'apprentissage les 2, 9, 16, 23 et 30 mars 2016 de 14 h à 16 h, à la CCI de Colmar.

Inscription obligatoire au **03 89 20 20 12** ou par mail : apprentissage@colmar.cci.fr

LOTO « SPECIAL BONS D'ACHATS » NON FUMEUR

organisé par l'Amicale de la Classe 59 de HERRLISHEIM

**samedi 2 avril 2016 à 20 heures,
à la salle des fêtes de Wihr-au-Val**

Valeur des bons : de 30 € à 400 €
Vente des cartons à partir de 18 h 30.

Boissons et petite restauration sur place !

Réservations par téléphone au **03 89 49 26 66** ou **03 89 49 29 39**



**Prix du carton : 3,50 €
Les 6 cartons : 18 €
(6 cartons achetés = 1 offert)**

Toute place réservée non occupée à 19 h 45 sera redistribuée.



LES BOUCHONS DE L'ESPOIR

L'Association « Les Bouchons de l'Espoir » vous remercie vivement de votre participation à son activité de collecte de bouchons au profit de l'ARAME (Association Régionale d'Action Médicale et Sociale en faveur d'Enfants atteints d'affections malignes).

Le produit de l'ensemble des collectes de l'année 2015 a permis de transmettre au Professeur Patrick LUTZ, médecin au CHU de Haute-pierre et président de l'ARAME, la somme de 8 300 €.



Les Grands Anniversaires du mois de mars 2016



BURCKERT Maurice, 84 ans le 2
PFIFFER Colette, 83 ans le 2
KIBLER Jeannette, 88 ans le 4
KELLER Marcelline, 94 ans le 5
WURGES Joséphine, 92 ans le 7
STEINBRUCKER Marie-Rose, 76 ans le 8
WURGES Fernand, 85 ans le 9
VORBURGER Joseph, 76 ans le 16
ROUDOT Raymond, 76 ans le 22

Naissances

Noah GASTINE

le 18 janvier

Anaïs PICOT

le 25 janvier

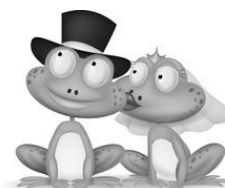


Eline WAGNER

le 9 février

Nelia MOKHEFI

le 9 février



Décès



Lucien BECKER

le 1^{er} février

André CHENEDEL

le 14 février

Petites annonces



VENTES

Vends débroussailleuse, état neuf, pas déballée
Prix à débattre

Tél. 06 51 72 84 40

Vends lit pliant bébé avec matelas,
4 draps, 2 taies d'oreiller.
45 €

Tél. 06 08 35 39 91 (après 18 heures)

Donne vieux bureaux en bois,
visibles à l'école élémentaire

Tél. 03 89 49 39 80

A VENDRE

Maison 4 chambres, 1 salle de bain + 1 salle d'eau,
1 séjour, cuisine équipée, garage, terrain de 8 ares
Chauffage pompe à chaleur + fuel
Prix : 300 000 €

Tél. 06 15 56 68 60

A VENDRE

Belle chambre d'enfant Gautier (Sagane) composée d'un
lit 90/200 avec trois caissons, un chevet, une armoire
deux portes (107/82/196) avec penderie + étagères, une
bibliothèque et un bureau avec 2 tiroirs (127/88/74-87).
890 € à débattre

Tél. 06 03 03 54 44

A VENDRE

Canapé en cuir brun 3 places + 2 fauteuils
+ 1 table basse

Tél. 03 89 27 44 48



A VENDRE

Chambre à coucher lit électrique, 2 matelas,
2 tables de nuit, 1 commode
et 1 armoire à glace

Tél. 03 89 27 44 48

SEL DE DENEIGEMENT

N'oubliez pas qu'en cas de chute de neige ou de verglas, les propriétaires et locataires sont tenus de balayer la neige sur le trottoir au droit de leur propriété en dégageant celui-ci autant que possible et d'y jeter du sel, du sable ou de la sciure de bois en cas de verglas.

Du sel de déneigement est à la disposition des habitants, dans le conteneur qui se trouve sur le parking de la mairie.



Modalités de publication des petites annonces

Une petite annonce est renouvelée trois fois à la demande du particulier.
Si vous ne nous appelez pas, l'annonce sera automatiquement supprimée le mois suivant.
La même annonce ne sera publiée que trois fois par an.

Concert de la Maîtrise de Garçons de Colmar

Direction : Arlette STEYER

Samedi 5 mars 2016 à 20h00
Eglise Saint-Michel à Herrlisheim 68



Tarif plein : 9 €

Tarif réduit : 5 €

Réservations conseillées, places limitées !

**Billets en vente à la Mairie de
Herrlisheim - 03 89 49 39 80**

Petite restauration et buvette sur la place de l'Eglise



IMPRIME A LA MAIRIE DE HERRLISHEIM TEL : 03 89 49 39 80 - FAX : 03 89 49 39 81

Directeur de publication : M. Gérard HIRTZ, Maire

Courriel : contact@herrlisheim-pres-colmar.fr